



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 décembre 2025 à 19 h
8420, boulevard Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Dominic Perri, maire d'arrondissement
Madame Arij El Korbi, conseillère de la ville
Madame Linda Paquin, conseillère d'arrondissement
Madame Gemma Marchione, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Olivier Longpré, directeur de la Direction des travaux publics
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA25 13 0313

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Arij El Korbi
appuyé par Gemma Marchione
et résolu :

Qu'à 19 h 4, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA25 13 0314

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Linda Paquin
appuyé par Arij El Korbi
et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA25 13 0315

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025 À 18 H.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Linda Paquin

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2025 à 18 h soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA25 13 0316

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025 À 19 H.

Il est proposé par Gemma Marchione

appuyé par Linda Paquin

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 à 19 h soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 5, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Trois citoyens posent des questions. Des photographies d'automobiles stationnées sur la rue Nobel ont été déposées. À 19 h 27, la période de questions est terminée.

CA25 13 0317

AUTORISER LE DÉPÔT DES PROJETS « SAS » ET « QUARTIER GÉNÉRAL », POUR L'AXE 2 ET « MÉDIATEURS JEUNESSE EN ACTION », POUR L'AXE 3, DANS LE CADRE DU « PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ (PQLC) » DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, POUR LES ANNÉES 2025-2026 À 2027-2028.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Linda Paquin

et résolu :

D'autoriser le dépôt des projets « SAS » et « Quartier général », pour l'Axe 2 et « Médiateurs jeunesse en action », pour l'Axe 3, dans le cadre du « Programme québécois de lutte contre la criminalité (PQLC) » du ministère de la Sécurité publique, pour les années 2025-2026 à 2027-2028.

De confirmer l'adhésion de l'arrondissement aux objectifs et modalités du programme s'appliquant.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités s'appliquant à ce programme.

De mandater le directeur d'arrondissement pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière, et ce, pour toute la durée du programme jusqu'en 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1250391012

CA25 13 0318

APPROUVER LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF ASSOCIATION DES CINÉMAS PARALLÈLES DU QUÉBEC, DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET GUIDE DE RÉFÉRENCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD, POUR LA PÉRIODE DU 9 DÉCEMBRE 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2028, APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION EN DÉCOULANT, ET RÉVOQUER LE STATUT DE RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME SPHINX CYBERSECURE.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Gemma Marchione

et résolu :

D'approuver, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et guide de référence et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Saint-Léonard, la demande de reconnaissance de l'organisme Association des cinémas parallèles du Québec, sous la classification **Organisme les Collaborateurs**, pour la période du 9 décembre 2025 au 31 décembre 2028, d'approuver le projet de convention en découlant, et de révoquer le statut de reconnaissance de l'organisme Sphinx Cybersecure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1250391009

CA25 13 0319

MOTION POUR FÉLICITER ET REMERCIER ARCANGELO SAURO, EMPLOYÉ AYANT ATTEINT 40 ANS DE SERVICE EN 2025.

ATTENDU QUE la Politique de reconnaissance des membres du personnel de l'arrondissement de Saint-Léonard reconnaît l'importance de l'apport des employées et employés, ainsi que des équipes diversifiées, dans la poursuite de la mission organisationnelle de l'arrondissement;

ATTENDU QUE cette Politique prévoit honorer, les personnes travaillant présentement à l'arrondissement de Saint-Léonard qui ont atteint 40 années de service au sein de la Ville de Montréal;

ATTENDU QU'il s'agit d'une occasion importante pour remercier ces personnes pour tout le travail accompli;



ATTENDU QU'Arcangelo Sauro a atteint ce jalon important en 2025;

ATTENDU QUE, grâce au dévouement et à la contribution de cet employé, l'arrondissement de Saint-Léonard peut affirmer, aujourd'hui, offrir des services de proximité de qualité à sa population et un milieu de vie où il fait bon vivre.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Linda Paquin, Arij El Korbi et Gemma Marchione

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de la population léonardoise, adresse ses plus sincères remerciements et ses félicitations à Arcangelo Sauro pour ses 40 années de service.

Que cette motion lui soit remise dans le cadre d'une cérémonie de reconnaissance qui se tiendra en fin d'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1255795004

CA25 13 0320

MOTION POUR FÉLICITER ET REMERCIER GIANFELICE BOMBEN, EMPLOYÉ AYANT ATTEINT 25 ANS DE SERVICE EN 2025.

ATTENDU QUE la Politique de reconnaissance des membres du personnel de l'arrondissement de Saint-Léonard reconnaît l'importance de l'apport des employées et employés, ainsi que des équipes diversifiées, dans la poursuite de la mission organisationnelle de l'arrondissement;

ATTENDU QUE cette Politique prévoit honorer, les personnes travaillant présentement à l'arrondissement de Saint-Léonard qui ont atteint 25 années de service au sein de la Ville de Montréal;

ATTENDU QU'il s'agit d'une occasion importante pour remercier ces personnes pour tout le travail accompli;

ATTENDU QUE Gianfelice Bomben a atteint ce jalon important en 2025;

ATTENDU QUE, grâce au dévouement et à la contribution de cet employé, l'arrondissement de Saint-Léonard peut affirmer, aujourd'hui, offrir des services de proximité de qualité à sa population et un milieu de vie où il fait bon vivre.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Linda Paquin, Arij El Korbi et Gemma Marchione

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard, au nom de la population léonardoise, adresse ses plus sincères remerciements et ses félicitations à Gianfelice Bomben pour ses 25 années de service.

Que cette motion lui soit remise dans le cadre d'une cérémonie de reconnaissance qui se tiendra en fin d'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.02 1255795003

CA25 13 0321

MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR MARCO IADELUCA, POUR SA RÉCENTE VICTOIRE À LA COUPE VANIER À TITRE D'ENTRAÎNEUR-CHEF DES CARABINS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marco Iadeluca, résident de Saint-Léonard et ancien joueur et entraîneur des Cougars de Saint-Léonard, a remporté la Coupe Vanier 2025, soit le championnat de football universitaire canadien, en tant qu'entraîneur-chef des Carabins de Montréal, le 22 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de la quatrième victoire à ce championnat pour M. Iadeluca, soit trois à titre de membre du personnel entraîneur des Carabins de l'Université de Montréal et une à titre de membre du personnel entraîneur du Rouge et Or de l'Université Laval.

Il est proposé par Gemma Marchione

appuyé par Dominic Perri, Linda Paquin et Arij El Korbi

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard offre ses plus chaleureuses et sincères félicitations à monsieur Marco Iadeluca, pour sa récente distinction dans le milieu du football, et lui témoigne de toute la fierté des Léonardoises et des Léonardois pour ce nouvel honneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.03 1256756001

CA25 13 0322

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION DE SERVICE AVEC NATURE-ACTION QUÉBEC INC. POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOQUARTIER DE SAINT-LÉONARD POUR LES ANNÉES 2026 ET 2027 – 395 274,10 \$, PLUS LA VARIATION DU POURCENTAGE DE L'IPC.

Il est proposé par Linda Paquin

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'approuver le projet de convention de service avec NATURE-ACTION QUÉBEC INC. pour le fonctionnement de l'Écoquartier de Saint-Léonard pour les années 2026 et 2027, au montant total de 395 274,10 \$, plus la variation du pourcentage de l'IPC (pour l'année 2027).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1255415002

CA25 13 0323

APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION, LA PROLONGATION DES PROJETS ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 524 693,28 \$ AUX ORGANISMES DÉSIGNÉS POUR LES PROJETS ET LES MONTANTS INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRÉVENTION MONTRÉAL 2026.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Linda Paquin

et résolu :

D'approuver les projets de convention et la prolongation des projets et d'accorder une aide financière totalisant 524 693,28 \$ aux organismes désignés pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme Prévention Montréal 2026. Cette somme est répartie comme suit :

Axe 1 | Développement du plein potentiel des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Gestion Multisports St-Léonard	DAFA mobilisation scolaire	5 414,00 \$
Naos jeunesse : la créativité en action!	Les passerELLES	7 991,20 \$
Société québécoise de spéléologie	Accès souterrain : découvre ton Saint-Léonard inusité	10 827,80 \$
Alimenter Saint-Léonard	Jardinage entre mères et filles : un projet intergénérationnel et interculturel	20 000,00 \$
Concertation en petite enfance de St-Léonard	Coordination des tous petits	30 000,00 \$
Maison de la famille de Saint-Léonard	Bambineries animées	32 180,00 \$
Maison de la famille de Saint-Léonard	MDFSL Après-l'école	23 582,00 \$
Total :		129 995,00 \$

Axe 2 | Prévention en sécurité urbaine

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Alimenter Saint-Léonard	Des jardins collectifs et interculturels à Saint-Léonard	17 000,00 \$
Centre Horizon Carrière	Implantation HUB social - table d'intervention intersectorielle	75 381,78 \$
Centre Horizon Carrière	Déploiement de la caravane jeunesse de Saint-Léonard	15 900,00 \$
Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion	Comprendre pour mieux accompagner mon ado!	15 771,00 \$
Bureau associatif pour la diversité et la réinsertion	Le sport et les arts martiaux - Outils de prévention et d'intervention	16 451,00 \$

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Club basketball St-Léonard	Évasion 3.0	38 502,00 \$
Concertation Saint-Léonard	Un voisinage convivial et sécuritaire pour tou.tes à Saint-Léonard	56 591,00 \$
Concertation Saint-Léonard	Rues citoyennes - volet 1	12 000,00 \$
Collectif jeunesse de Saint-Léonard	Soutien, accompagnement et formation des organismes du milieu pour la prévention de la violence commise et subie chez les jeunes	20 500,00 \$
Les YMCA du Québec	Café Coop l'Entre-deux	27 000,00 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	Intervenir dans le milieu	66 780,00 \$
Projet ado communautaire en travail de rue	Travail de rue St-Léonard	32 821,50 \$
Total :		394 698,28 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1258717011

CA25 13 0324

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 81 700 \$ À CONCERTATION SAINT-LÉONARD POUR L'ANNÉE 2026, EN SOUTIEN À LA DÉMARCHE DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE (RUI) DANS LA ZONE SUD-EST.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Gemma Marchione

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 81 700 \$ à Concertation Saint-Léonard pour l'année 2026, en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) dans la zone Sud-Est.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1258469006



CA25 13 0325

APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE TOTALISANT 34 553,60 \$ AUX ORGANISMES DÉSIGNÉS POUR LES PROJETS ET LES MONTANTS INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, RELATIVEMENT AU PROJET « MAILLAGE » DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE PAR LES SPORTS, LES ARTS ET LA CULTURE » DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR L'ANNÉE 2026.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Gemma Marchione

et résolu :

D'approuver les projets de convention et d'accorder une aide financière totalisant 34 553,60 \$, aux organismes ci-après désignés, pour les projets et les montants indiqués en regard de chacun d'eux, relativement au projet « Maillage » dans le cadre du « Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture » du ministère de la Sécurité publique pour l'année 2026. Cette somme est répartie comme suit :

ORGANISMES	PROJETS	AIDE FINANCIÈRE
Mains utiles	Mod'elles : la création au féminin!	17 000,00 \$
Club basketball St-Léonard	Espaces Évasion - lieux jeunes de socialisation pour filles et garçons	17 553,60 \$
	TOTAL :	34 553,60 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1250391011

CA25 13 0326

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 10 000 \$ À LA MAISON DE JEUNES DE SAINT-LÉONARD POUR LE PROJET « BRIGADE NEIGE SAINT-LÉONARD », POUR L'ANNÉE 2026.

Il est proposé par Gemma Marchione

appuyé par Linda Paquin

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière de 10 000 \$ à la Maison de jeunes de Saint-Léonard pour la réalisation du projet « Brigade neige Saint-Léonard », pour l'année 2026.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1258469003

CA25 13 0327

APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION ET ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE DE 7 700 \$ À NATURE-ACTION QUÉBEC INC. POUR LE PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'UTILISATION DE PRODUITS RÉUTILISABLES : COUCHES LAVABLES, PRODUITS HYGIÉNIQUES FÉMININS ET PRODUITS D'INCONTINENCE.

Il est proposé par Linda Paquin

appuyé par Gemma Marchione

et résolu :

D'approuver le projet de convention et d'accorder une aide financière maximale de 7 700 \$ à Nature-Action Québec inc. pour le programme de subvention pour l'utilisation de produits réutilisables : couches lavables, produits hygiéniques féminins, et produits d'incontinence.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1255415001

CA25 13 0328

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - DÉCARBONATION DU COMPLEXE AQUATIQUE DE SAINT-LÉONARD - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 300-285 - SOLUTIONS J.L. INC. – 153 318,25 \$.

ATTENDU QUE pendant l'avancement des travaux, certaines problématiques ont été constatées, lesquelles étaient inconnues au moment de l'élaboration des plans et devis et dont l'information ne figurait pas aux plans de l'existant;

ATTENDU QUE ces problématiques ont été validées par les professionnels et ont donné lieu à plusieurs demandes de changements au contrat en cours;

ATTENDU QU'à cela s'ajoutent des délais de livraison des équipements prolongés causés par les fluctuations du marché, ayant nécessité la mise en place d'une solution temporaire, afin d'éviter une interruption de service et la fermeture du Complexe aquatique;

ATTENDU QU'une somme additionnelle est nécessaire pour permettre de couvrir les dépenses afférentes aux modifications accessoires au contrat ainsi qu'au prolongement du projet.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Linda Paquin

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant maximal de 153 318,25 \$ à SOLUTIONS J.L. INC., pour la décarbonation du Complexe aquatique de Saint-Léonard, appel d'offres numéro 300-285.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1258664004



CA25 13 0329

AUTORISER UNE NOUVELLE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET ARCHITECTURE POUR LA DÉCARBONATION DU COMPLEXE AQUATIQUE SAINT-LÉONARD - APPEL D'OFFRES NUMÉRO SPB-285B - BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. (BPA) – 43 805,21 \$.

ATTENDU QUE pendant l'avancement des travaux, certaines problématiques ont été constatées, lesquelles étaient inconnues au moment de l'élaboration des plans et devis et dont l'information ne figurait pas aux plans de l'existant;

ATTENDU QUE ces problématiques ont été validées par les professionnels et ont donné lieu à plusieurs demandes de changements au contrat en cours;

ATTENDU QU'à cela s'ajoutent des délais de livraison des équipements prolongés causés par les fluctuations du marché, ayant nécessité la mise en place d'une solution temporaire, afin d'éviter une interruption de service et la fermeture du Complexe aquatique;

ATTENDU QU'une somme additionnelle est nécessaire pour permettre de couvrir les services professionnels requis, afin de réaliser les ajustements aux plans et devis, d'assurer la surveillance des travaux supplémentaires accessoires pour la livraison du projet ainsi qu'en raison de la prolongation de l'échéancier global du contrat.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Linda Paquin

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant maximal de 43 805,21 \$ à BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. (BPA), pour les services professionnels en ingénierie et architecture pour la décarbonation du Complexe aquatique Saint-Léonard, appel d'offres numéro SPB-285B.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1258664003

CA25 13 0330

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2227-7 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (2227) AFIN D'AJOUTER ET DE MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 1er décembre 2025;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Linda Paquin

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

Le 8 décembre 2025

D'adopter le règlement numéro 2227-7 intitulé : Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (2227) afin d'ajouter et de modifier des dispositions relatives au stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1257987008

CA25 13 0331

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2295 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2026).

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 1er décembre 2025;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Linda Paquin

appuyé par Gemma Marchione

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2295 intitulé : Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1257987005

CA25 13 0332

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2296 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2026).

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 1er décembre 2025;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Linda Paquin

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2296 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1257987006



CA25 13 0333

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2297 INTITULÉ : RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA RUE JEAN-TALON À SAINT-LÉONARD, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2026 ET IMPOSANT UNE COTISATION.

ATTENDU QUE ce règlement est identique au projet de règlement déposé lors de la séance du 1er décembre 2025;

ATTENDU QU'UNE copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Arij El Korbi

appuyé par Gemma Marchione

et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2297 intitulé : Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de la rue Jean-Talon à Saint-Léonard, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 et imposant une cotisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1253022011

CA25 13 0334

ADOPTION DE L'ORDONNANCE NUMÉRO 2295, O-1, INTITULÉE : ORDONNANCE POUR ACCORDER UNE RÉDUCTION TOTALE DU TARIF APPLICABLE POUR L'UTILISATION DE LOCAUX, TERRAINS MUNICIPAUX ET SCOLAIRES PAR DIFFÉRENTS ORGANISMES DURANT L'ANNÉE 2026.

Il est proposé par Linda Paquin

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2295, O-1 intitulée : Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour l'utilisation de locaux, terrains municipaux et scolaires par différents organismes durant l'année 2026, en vertu de l'article 16 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2026) (2295).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1258717013

CA25 13 0335

NOMINATION TEMPORAIRE DE MADAME SARA PARENT ST-LAURENT AU POSTE DE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À LA DIVISION DU GREFFE DE LA DIRECTION D'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Linda Paquin, Arij El Korbi et Gemma Marchione

et résolu :

D'autoriser la nomination temporaire de madame Sara Parent St-Laurent au poste de secrétaire d'arrondissement, et ce, à compter du 13 décembre 2025, jusqu'à ce que le processus de sélection et la nomination pour le poste de secrétaire d'arrondissement soient complétés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1255795005

CA25 13 0336

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES CONSEILLÈRES D'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Arij El Korbi

et résolu :

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères Linda Paquin et Gemma Marchione, conseillères d'arrondissement, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1253022018



CA25 13 0337

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Arij El Korbi
appuyé par Linda Paquin
et résolu :

Qu’à 19 h 56, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 22 janvier 2026.

Arrondissement de Saint-Léonard

Dominic Perri
Maire d’arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement